

**ABANDON DES DROITS A REMBOURSEMENTS**  
**Déclaration d'impôts 2021 – Revenus année civile 2020**

Nom – Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Fonction au club.....N° licence.....

Déplacements réalisés au cours de l'année 2020 dans le cadre de mes fonctions de bénévole au Plouzané AC Football – Stade de Trémaïdic – 29280 Plouzané

Date	Equipe	Destination	Objet du déplacement*	Kms parcourus
			<b>Total :</b>	

\*(championnat, match amical, coupe, tournoi, stages de football, détections, sélections, entrainements, réunions...). Le barème kilométrique à prendre en compte pour votre déclaration de revenus 2021 est de 0,320 € par km parcouru pour les véhicules automobiles et 0.124 € pour les vélomoteurs, scooters et motos.

soit	kms	X 0,320 =		euros	Véhicules automobiles
soit	kms	X 0,124 =		euros	Vélomoteurs, scooters, motos

Je certifie avoir réalisé les déplacements indiqués ci-dessus, n'avoir bénéficié à cette occasion d'aucun remboursement de la part du Plouzané AC Football et renoncer expressément à leur remboursement.

Le bénévole  
Date et signature

Le Président  
Date et signature

